

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES  
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU  
COLLEGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 07/03/2022



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Nathalie Dessens, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Présidente :** Mme Nathalie Dessens, Université Toulouse - Jean Jaurès

**Expert(e)s :** M. Thierry Constantieux, Aix-Marseille Université  
M. Michel Desarménien, Université de Montpellier  
Mme Clotilde Fontaine, Université de Limoges  
Mme Nathalie Janin, Université Grenoble Alpes  
M. Daniel Serra, Université de Montpellier

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Bernard Sablonnière

# ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS DU COLLÈGE ET DES ÉCOLES DOCTORALES EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), les entretiens se sont déroulés en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

## Présentation de l'organisation des études doctorales du site

Depuis le début du contrat quinquennal qui s'achève, les études doctorales des Pays de la Loire (PdL) sont organisées et menées dans le cadre institutionnel de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université de Bretagne Loire (UBL), à la suite du regroupement des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) Université Européenne de Bretagne (UEB) et L'Université Nantes Angers Le Mans (L'UNAM). Jusqu'à sa dissolution, le 31 décembre 2019, cette structure fédérait 21 établissements accrédités pour délivrer le doctorat au sein de l'UBL.

Le pilotage politique, administratif et pédagogique des études doctorales s'opérait dans 11 écoles doctorales (ED), coordonnées au sein d'un collège doctoral appelé École des docteurs (EdD), créé lors de la fondation de l'UBL, le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces différentes structures géraient, en 2019/2020, 4 619 doctorants, et environ 1 000 nouveaux docteurs diplômés chaque année, pour un potentiel d'encadrement de plus de 3 200 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Environ 50 % des doctorants étaient inscrits en sciences humaines et sociales (SHS), les titulaires de l'HDR dans ce domaine représentant 25 % environ des titulaires de l'HDR de l'UBL.

Les études doctorales se sont donc déployées, pendant cette période, au sein de 11 ED bi-régionales mises en place en septembre 2017, réparties sur les 21 établissements co-accrédités : l'ED *Arts, lettres, langues* (ED SHS 595), l'ED *Matière, molécules, matériaux* (ED ST 596), l'ED *Sciences économiques et sciences de gestion* (ED SHS 597), l'ED *Sciences de la mer et du littoral* (ED ST, SVE, SHS 598), l'ED *Droit et sciences politiques* (ED SHS 599), l'ED *Écologie géosciences agronomie alimentation* (ED SVE ST 600), l'ED *Mathématiques et sciences et technologies de l'information et de la communication* (ED ST 601), l'ED *Sciences pour l'ingénieur* (ED ST 602), l'ED *Éducation, langages, interactions, cognition, clinique* (ED SHS 603), l'ED *Sociétés, temps, territoires* (ED SHS 604) et l'ED *Biologie Santé* (ED SVE, SV 605).

Lors de la dissolution de l'UBL, le 31 décembre 2019, les 21 établissements qui la composaient ont décidé de maintenir les ED et l'EdD sans modification jusqu'à la fin de la présente accréditation, l'Université de Rennes 1 assurant le portage administratif et financier de l'EdD dans l'intervalle.

Le projet prévoit un repositionnement régional de l'ensemble du dispositif doctoral, l'EdD se scindant en deux nouveaux collèges doctoraux : le Collège doctoral de Bretagne (CDB) et le Collège doctoral Pays de la Loire (CD PdL), concerné par la présente évaluation, qui reposera sur trois pôles doctoraux situés à Nantes, Angers et Le Mans. Les 2 500 doctorants inscrits en Pays de la Loire seront répartis en 10 ED (5 en SHS, rassemblant environ 40 % des doctorants inscrits, et 5 du domaine sciences, technologies, santé -STS) qui entreront dans le périmètre du CD PdL, une ED restant bi-régionale (SPIN), évaluée dans le cadre du CDB. Parmi ces dix ED, huit ne prévoient pas de changement de leur périmètre scientifique ou des spécialités de doctorat qu'elles délivrent : *Mathématiques et sciences & technologies de l'information et de la communication* (MaSTIC), *Sciences pour l'ingénieur* (SPI), *Arts, lettres, langues* (ALL), *Sociétés, temps, territoires* (STT), *Éducation, cognition, langages, interactions, santé* (ECLIS, anciennement ELICC), *Sciences économiques et sciences de gestion Pays de la Loire* (EDGE Pays de la Loire), *Droit et science politique ligérienne* (DSP ligérienne) et *Biologie-Santé* (BS). Une ED modifie son périmètre thématique, en l'élargissant : l'ED *Matière, molécules, matériaux et géosciences* (3MG), anciennement 3M, inclura désormais les géosciences. Dans un dernier cas, l'ED *Végétal, animal, aliment, mer, environnement* (VAAME) est issue de la restructuration des ED SML et EGAAAL, et incorpore les seules parties correspondant au nouveau périmètre Pays de la Loire. Ces 10 ED continueront donc à couvrir un très large éventail de spécialités de doctorat et s'appuieront sur les unités de recherche (UR) des établissements désormais co-accrédités à délivrer le doctorat dans la seule région Pays de la Loire.

## Appréciation globale

Les ED du Pays de la Loire sont dotées d'un système de gouvernance conforme à l'arrêté de 2016, d'une assise scientifique solide et entretiennent des relations étroites avec les unités de recherche (UR) qui leur sont rattachées. Elles réservent un accueil attentif à leurs doctorants, communiquent bien en interne et démontrent,

pour la plupart, un rayonnement international réel. Tous les acteurs des études doctorales ont fait preuve d'une résilience exemplaire face aux changements institutionnels successifs auxquels ils ont dû s'adapter. Les ED sont manifestement soutenues par leurs établissements (en particulier les établissements porteurs) et dotées financièrement selon une répartition homogène.

Cette répartition défavorise toutefois les ED de SHS puisque le mode de calcul, au nombre de doctorants, ne prend en compte que les doctorants inscrits dans les années 1 à 3. Compte tenu de la durée des thèses en SHS et du statut officiellement reconnu de doctorant à temps partiel, ce modèle réduit les dotations des ED de SHS alors qu'elles ont de nombreux doctorants salariés inscrits en années 4 et 5 (voire au-delà), qui ne sont donc plus comptabilisés alors qu'ils continuent à peser budgétairement sur les ED.

De manière générale, la complexité de l'articulation entre les UR, les ED et les pôles doctoraux, voire l'articulation entre les pôles doctoraux et le collège doctoral rend difficile une identification des missions et des interlocuteurs de chaque niveau, en particulier pour les doctorants. L'hétérogénéité des moyens, en particulier humains et matériels, et un manque d'harmonisation des procédures entre les différents sites (procédures de recrutement des doctorants, par exemple) induit des différences de traitement entre doctorants.

En outre, l'absence de système d'information et de gestion administrative et pédagogique harmonisé complique singulièrement la tâche des gestionnaires, rend plus difficile le pilotage politique des ED et procure aux doctorants un accès malaisé à certains services tel que celui de l'inscription aux formations.

Enfin, certaines missions dévolues au collège, notamment les actions de valorisation du doctorat auprès des acteurs socio-économiques, n'ont pas encore été systématisées et doivent être renforcées. Le recentrage sur un périmètre géographique réduit permettra sans doute de renforcer les liens avec les collectivités régionales et le tissu socio-économique local.

L'EdD a engagé une importante action de coordination et d'animation de la formation doctorale (mise en place de documents communs, de règles générales communes en matière d'encadrement et de partage d'expériences). Si elle a fixé quelques règles harmonisées, elle a laissé aux ED une importante marge de manœuvre dans la mise en place des dispositifs de suivi. Au-delà des différences disciplinaires, on constate également des variations importantes entre les pôles doctoraux. Le projet n'envisage pas d'aller beaucoup plus loin dans l'harmonisation des pratiques, à l'exception de la mise en œuvre du portfolio. Des règles communes mises en place au cours de la précédente période de référence ont permis une organisation efficace du suivi de la formation et de la réussite des études doctorales. Le nombre de doctorants par encadrant, la durée des thèses, l'assiduité au suivi des formations ont été améliorés. Cet effort devra être poursuivi.

Il est prévu que le dispositif de suivi de poursuite de carrière, jugé performant par les acteurs des études doctorales, soit reconduit dans la configuration à venir. L'utilisation des données à des fins de pilotage, pour l'instant peu effective dans plusieurs ED, devrait être systématisée.

L'action de valorisation du doctorat, mission dévolue à l'EdD lors du précédent contrat et au CD PdL dans le projet, manque encore d'ampleur mais le développement de cette mission devrait être facilité par le recentrage régional du périmètre.

### **Points forts**

- Une action structurante des études doctorales par l'EdD qui a permis d'harmoniser les pratiques.
- Une forte capacité d'adaptation des acteurs des études doctorales face aux changements institutionnels.
- Des ED bien installées bénéficiant d'un environnement scientifique solide.
- Un catalogue riche de formations transversales qui satisfait les ED et les doctorants.
- Un suivi du devenir professionnel efficace mis en place par l'EdD.
- Un recentrage géographique qui devrait permettre aux ED et au CD PdL d'organiser des actions communes et d'être mieux identifiés par les doctorants.
- Un positionnement régional qui renforcera les liens avec les collectivités locales et régionales d'une part, et avec le tissu socio-économique d'autre part.

### **Points faibles**

- L'articulation complexe ED/pôles doctoraux/collège doctoral rendant difficile l'identification des missions de chacun des interlocuteurs.
- Des procédures et des moyens humains, matériels et financiers hétérogènes présentant des variations parfois importantes entre pôles doctoraux, et au sein même des ED.

- Un système d'information et de gestion administrative et pédagogique non harmonisé et peu efficace.
- L'absence de mise en place du portfolio du doctorant prévu par l'arrêté de 2016.
- Un suivi encore insuffisant et perfectible de la formation doctorale (comités de suivi individuel –CSI– et formation des encadrants).
- Une valorisation du doctorat peu développée auprès des acteurs socio-économiques.

## Recommandations pour les établissements

Les établissements devraient repenser le mode de gouvernance envisagé pour le CD PdL. La désignation collégiale par les établissements d'une seule direction du CD PdL serait préférable afin d'améliorer l'identification de la structure tant par les usagers et les acteurs internes des études doctorales que par les collectivités régionales et le tissu socio-économique.

La mise en place urgente d'un système d'information et de gestion administrative et pédagogique commun efficace doit constituer l'une des priorités des établissements. Cet effort bénéficierait à l'ensemble des acteurs (doctorants, personnels BIATSS, ED et CD PdL) et permettrait un pilotage plus efficace des études doctorales.

Il est important aussi que les établissements intègrent les doctorants à temps partiel dans le modèle financier, par ailleurs efficacement organisé, afin d'éviter de trop grandes disparités dans le traitement des doctorants. Cet effort devrait s'accompagner d'une augmentation du nombre de contrats doctoraux, notamment dans le secteur des SHS.

Les établissements devraient également se saisir de l'enjeu important offert par la formation des encadrants de thèse, explicitement mentionnée dans l'arrêté de 2016. Cette formation, qui pourrait être organisée à l'échelon du CD PdL, aurait pour double avantage d'améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants et de favoriser l'obtention de l'HDR par les plus jeunes collègues.

À l'occasion de la mise en place du portfolio, rendu obligatoire par l'arrêté de 2016, il est conseillé aux établissements de veiller à ce que le CD PdL s'engage dans une approche par compétences du doctorat.

Enfin, les établissements devraient permettre au collège de devenir un acteur majeur de l'internationalisation du doctorat en pays de la Loire, tant en matière de déploiement des partenariats internationaux que de formation.

## Analyse détaillée

### Fonctionnement et adossement scientifique des ED et du collège doctoral

#### Gouvernance

Les dispositifs de gouvernance de chacune des ED sont conformes à l'arrêté de 2016 modifié et s'articulent bien avec la gouvernance de l'EdD. De manière générale, les études doctorales bénéficient d'un adossement scientifique de qualité et d'une implication forte des unités de recherche (recrutement, animation scientifique, formations, CSI).

Néanmoins, si les prérogatives des ED et de l'EdD sont clairement définies et identifiées, il n'en va pas de même des six pôles doctoraux (parfois aussi désignés « cellules de sites »). L'articulation entre les trois niveaux décisionnels et organisationnels n'est pas claire. Les doctorants, en particulier, éprouvent des difficultés pour identifier les bons services et les bons interlocuteurs pour répondre à leurs besoins, d'autant que le rôle et l'action des pôles doctoraux de site sont dépendants de spécificités locales qui induisent des procédures non harmonisées au sein même des ED.

Bien que l'EdD ait réussi à fédérer le fonctionnement des études doctorales, avec notamment la mise en place de documents communs comme la charte du doctorat, la convention de formation ou encore un modèle de règlement intérieur des ED, celles-ci évaluent leurs liens avec l'EdD d'une manière contrastée : certaines émettent un avis très positif et semblent bien impliquées dans les actions de l'EdD, alors que d'autres, si elles reconnaissent le rôle fédérateur de l'EdD, sont plus mesurées dans l'appréciation de son fonctionnement. Enfin, certaines sont relativement critiques, tant sur le fonctionnement que sur les apports de l'EdD. La simplification induite par le repositionnement régional et le rapprochement des ED du CD PdL permettra sans doute une meilleure implication de celles-ci dans le pilotage du CD PdL, ce qui doit être encouragé.

Concernant les nouvelles structures de recherche du Programme d'investissements d'avenir – PIA 3 telles que les écoles universitaires de recherche (EUR) ou les Labex, leur politique scientifique dépend uniquement des établissements qui les portent et il n'y a quasiment pas d'interactions avec les ED ou l'EdD pour la mise en place d'actions communes (formations, recrutement).

Le rôle du comité doctoral, censé assurer le pilotage politique et stratégique des études doctorales, n'est pas bien défini et son articulation avec l'EdD et les ED n'est pas claire.

L'insertion des ED dans le tissu socio-économique local et régional est variable selon les disciplines, les ED de STS étant favorisées sur ce point par la présence de nombreuses très petites entreprises et petites et moyennes entreprises, et par des pôles de compétitivité.

Si les doctorants sont bien impliqués dans le fonctionnement des ED, en participant de manière active aux conseils et commissions mis en place par certaines ED ainsi qu'à l'animation scientifique, il n'en va pas de même à l'échelon de l'EdD. La gouvernance de cette structure n'a pas associé les étudiants aux prises de décision ou l'a très peu fait. Dans son organisation à venir, le CD PdL devrait impliquer davantage les doctorants dans ses instances.

### **Moyens matériels, humains et financiers**

Les divers établissements de l'UBL délivrant le doctorat ont mutualisé, par des conventions de co-accréditation, des moyens humains pour la gestion des ED et des pôles doctoraux. De ce fait, certains personnels sont amenés à gérer des doctorants d'ED différentes, avec des pratiques différentes, ce qui complique l'exécution de leur travail. Cette difficulté est accrue par les spécificités et les habitudes des différents sites géographiques. Une hétérogénéité existe également dans les grades de ces différents personnels, certains devant assurer des missions identiques à celles d'autres collègues dont les grades et les statuts sont très différents.

En matière de dotation budgétaire, une politique commune à tous les établissements délivrant le doctorat a été retenue. Ainsi, chaque établissement verse 200 euros par doctorant inscrit en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, 100 euros étant affectés à l'ED de rattachement du doctorant et 100 euros étant affectés à l'EdD. Ce mode de répartition de la dotation budgétaire est jugé très correct par les ED du secteur STS mais ne satisfait pas les ED du secteur SHS, pour lesquelles la durée des thèses est plus longue, entraînant des inscriptions en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, et entraînant des frais inhérents qui ne sont pas couverts par les dotations des établissements. Ce modèle ne prend pas non plus en compte les doctorants à temps partiel, bien plus nombreux en SHS qu'en STS. Ce handicap peut entraver la mise en place de politiques de formation et de mobilité internationale spécifiques à ces ED.

Les doctorants inscrits dans les ED du secteur STS bénéficient d'un environnement de travail très satisfaisant dans les unités de recherche. En revanche, en SHS, certaines ED font état d'un manque de locaux mis à la disposition des doctorants pour effectuer leurs travaux de thèse.

### **Moyens de communication**

De manière générale, l'information circule bien entre les différents acteurs des études doctorales. Cette communication efficace s'appuie sur des sites web des ED bien construits et régulièrement actualisés. L'information est également diffusée via des listes mail, auxquelles ont accès les doctorants élus des conseils (tout au moins dans certaines ED). La plupart des comptes rendus des réunions de conseils d'ED sont mis en ligne sur les sites correspondants. Enfin, certaines ED publient des *newsletters* (deux ED du secteur SHS éditent même une revue d'information) et ont produit des livrets d'accueil pour les primo-entrants. Ces initiatives positives gagneraient à être étendues à l'ensemble des ED.

La communication, tout comme la gestion administrative des doctorants a beaucoup souffert du manque d'harmonisation entre les systèmes de gestion des deux régions, voire au sein des régions (AMETHIS pour la Bretagne, et L'UNAM pour la majorité des ED de la région Pays de la Loire). L'adoption annoncée d'AMETHIS en Pays de la Loire est unanimement souhaitée par l'ensemble des acteurs des études doctorales qui espèrent sa mise en place le plus rapidement possible. L'outil LUNAM DOCTEURS de gestion des docteurs n'est plus mis à jour, entraînant des problèmes, entre autres d'inscription des doctorants aux formations.

### **Recrutement des doctorants**

Si les pratiques des recrutements hors contrats doctoraux d'établissement, notamment pour les doctorants à temps partiel, sont très différentes d'une ED à l'autre, l'EdD a globalement réussi à impulser la mise en place d'une méthode harmonisée aux différentes ED pour le recrutement sur les contrats doctoraux des établissements, en proposant un ensemble de recommandations générales. Celui-ci se pratique de manière assez homogène entre ED (publication des sujets sur une plateforme commune, organisation des concours avec

auditions). La mise en place, dans certaines ED, de concours de recrutement avec des jurys différents par pôle doctoral devrait être toutefois repensée et mériterait un effort d'homogénéisation.

La sélection des sujets de thèse est du ressort unique des UR. Aucune politique générale sur ce sujet n'est pour l'instant menée, ni par l'EdD, ni par les ED.

### **Financement des thèses**

Les pratiques en matière de financement des thèses sont très hétérogènes entre les deux grands secteurs STS et SHS. En STS, chaque doctorant doit justifier d'un financement dédié pour une durée minimale de 36 mois. Un seuil de financement mensuel de 1 300 euros brut ou égal au montant du salaire minimum de croissance est généralement demandé. La question du maintien d'un financement au-delà des 36 mois n'est que très rarement cadrée. En revanche, en SHS, un financement dédié à la préparation du doctorat n'est pas forcément exigé. Ce point-là n'est cependant pas spécifique à l'UBL mais correspond à la situation générale du secteur SHS au niveau national. Il est important de noter que tous les directeurs d'ED de ce secteur sont sensibles à cette question et essaient d'y apporter des solutions. Il est vrai que le nombre de contrats doctoraux établissement en SHS reste faible et devrait être revu à la hausse par les directions d'établissements, notamment grâce aux moyens supplémentaires accordés aux établissements dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR).

### **Accueil des doctorants**

L'accueil des doctorants primo-entrants est assuré lors d'une demi-journée organisée sur chaque pôle, complété généralement par une journée organisée par chaque ED. L'audition des doctorants a mis en avant le fait qu'une partie des nombreuses informations données à l'occasion de ces événements n'était pas assimilée, limitant par là-même leur impact. Une certaine redondance est aussi parfois notée (journée de rentrée des ED et journée de rentrée du pôle doctoral), compliquant l'identification par les doctorants de leurs interlocuteurs.

Certains de ces événements se déroulent uniquement en français, ce qui ne facilite pas l'accueil des doctorants étrangers.

De manière générale, aucun dispositif particulier n'existe pour accueillir les doctorants salariés ou en situation de handicap, au niveau de l'EdD ou des ED.

### **Valorisation du doctorat**

La valorisation des études doctorales a été dévolue à l'EdD, même si certaines ED complètent ponctuellement le dispositif. Un certain nombre d'ED expriment la volonté de développer des actions pour couvrir cette mission mais y renoncent faute d'un budget suffisant.

De manière générale, la valorisation du doctorat auprès du monde socio-professionnel pourrait être davantage développée et organisée. Aucune action de promotion du doctorat vers les masters des différents établissements de la ComUE n'a été mise en place et cela pourrait s'opérer dans le cadre d'une meilleure articulation des études doctorales avec les nouvelles structures du PIA 3.

### **Ouverture nationale et internationale**

L'ouverture nationale et internationale existe dans chacune des ED, mais à des niveaux variables. De manière générale, au moins 15 à 20 % des primo-entrants sont titulaires d'un master issu d'un établissement étranger.

Le même constat peut être établi pour ce qui concerne la mobilité sortante. Celle-ci est accompagnée par des dispositifs au niveau de l'EdD et des ED, mais leur organisation matérielle et leur efficacité sont globalement difficiles à apprécier.

La politique d'internationalisation gagnerait à être soutenue par le CD PdL, en fournissant, par exemple, une aide au montage des cotutelles ou au développement de codirections internationales, en conduisant une négociation globale avec la région pour que soient rétablies les aides à la mobilité, qui existaient antérieurement à la création de l'UBL, en favorisant le développement de réseaux internationaux. Les doctorants ont aussi souvent exprimé leur souhait de se voir proposer davantage de formations en anglais, ce que certaines ED ont d'ailleurs commencé à mettre en place.



## Encadrement et formation des doctorants

### Encadrement des doctorants

Le nombre de doctorants par encadrant est fixé par des règles claires qui sont propres à chaque ED. Cette réglementation est assez efficace et a conduit à une diminution du nombre d'encadrants dirigeant plus de 6 doctorants. Pour autant, les dépassements persistent et certaines ED présentent un taux élevé d'encadrement (jusqu'à 12 pour l'une d'entre elles), notamment en raison de critères liés au statut (certains maîtres de conférence peuvent encadrer des thèses sans HDR). Une pratique homogène et formalisée en la matière permettrait d'éviter de tels dysfonctionnements.

Les règles concernant la prise en compte des codirections sont aussi très variables d'une ED à l'autre, la codirection valant un taux de 100 % dans certaines ED et 50 % dans d'autres.

Dans la plupart des ED, il n'est pas fait mention du suivi de la qualité de l'encadrement, de l'encouragement à l'inscription à l'HDR, ni du suivi d'une formation à l'encadrement doctoral, excepté pour le pôle du Mans et l'ED Mathstic qui ont organisé des HDRiales (journées à destination des encadrants, présentant la structuration de la formation doctorale, et le cadre administratif du dispositif lié à l'inscription à l'HDR).

### Suivi des doctorants

Les règles de composition et de fonctionnement des comités de suivi individuel (CSI), propres à chaque ED, ne permettent pas d'éviter l'existence de comités insuffisamment indépendants de la direction de thèse, ce que regrettent les doctorants qui ne considèrent pas le CSI comme un cadre efficace pour exposer leurs difficultés.

Le CSI est généralement obligatoire à partir de la 2<sup>e</sup> année, conformément à l'arrêté de 2016, puis tous les ans. Même si elle n'est pas obligatoire selon les termes de l'arrêté, une organisation systématique du CSI dès la 1<sup>re</sup> année pourrait être envisagée, afin d'identifier au plus tôt les difficultés rencontrées par certains doctorants.

Certaines ED n'imposent pas d'audition au premier CSI, ce qui est surprenant, compte tenu des termes de l'arrêté de 2016. L'avis du CSI pour la réinscription n'est actuellement pas systématiquement demandé au sein de certaines ED, ce qui suggère l'importance de renforcer les règles d'harmonisation des CSI.

La gestion des doctorants en difficulté ne relève pas d'une procédure homogène et formalisée, étant généralement assurée par les établissements.

### Formation des doctorants

Les doctorants doivent tous suivre un minimum de 100 heures de formation, dont une partie significative (généralement plus de la moitié) est commune à toutes les ED et proposée jusque-là par l'EdD. Des dérogations existent pour les doctorants assurant une mission d'enseignement, de valorisation, ou exerçant une autre activité salariée. S'il est important d'adapter les exigences aux situations particulières des doctorants à temps partiel, la formation doit demeurer une priorité pour l'ensemble des doctorants. Les formations proposées par le collège sont généralement appréciées par les doctorants mais les accès à l'information et à l'inscription sont limités par le système informatique peu efficace et non uniforme.

Globalement, les formations disciplinaires proposées par les ED sont jugées satisfaisantes, en termes de nombre et de qualité.

L'EdD et les pôles doctoraux avaient la charge des formations transversales et en a organisé en moyenne 200 par an, y compris les formations obligatoires à l'intégrité scientifique et des formations sur la discrimination. Il faut noter la production d'un catalogue de formation très complet et très clair.

Pour autant, les doctorants sont parfois découragés par le faible nombre de places disponibles pour certaines formations disciplinaires ou par le fait qu'elles ne sont dispensées que sur un des sites de l'UBL. Au titre des formations transversales, ils souhaiteraient également pouvoir suivre davantage de formations en anglais.

Une évaluation systématique des formations par les doctorants devrait être mise en place et utilisée pour actualiser les catalogues de formation transversales et disciplinaires.

## **Animation**

Outre les journées de rentrée, organisées par les pôles et/ou les ED, ces dernières organisent des journées scientifiques (une à deux par an) mais la participation des doctorants n'est ni obligatoire ni systématique, même si certaines ED imposent une présentation en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année.

D'autres événements sont ponctuellement organisés par les ED, notamment des forums pour l'emploi. Certains de ces événements sont aussi parfois partiellement pris en charge par l'EdD qui a participé à l'organisation des Doctoriales, du concours MT 180s et de Regards Croisés.

## **Suivi des compétences**

La mise en œuvre du portfolio n'a pas pu être réalisée dans le contrat évalué mais est inscrite dans le projet du collège doctoral. Elle pourrait être une occasion pour s'engager dans une approche par compétences du doctorat et d'aider les doctorants dans leur poursuite de carrière.

## **Soutenance et durée des thèses**

Les règles de soutenance sont homogènes dans toutes les ED : attestation du suivi des 100 heures de formation (des dérogations existent pour les doctorants salariés), publication souhaitée d'un manuscrit ou d'une monographie et conformité du jury. La durée des thèses est bien maîtrisée, en particulier dans les ED du secteur STS ; elle reste importante dans les ED de SHS (probablement en raison du statut de salarié permettant une thèse à temps partiel).

Il est à noter que le nombre d'abandons est inférieur à 3% dans les ED du secteur STS, où l'ensemble des doctorants est financé, alors qu'il s'échelonne de 13 à 35 % dans les ED du secteur SHS.

## **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

### **Préparation à la poursuite de carrière**

Dans le dispositif en cours, la préparation à la poursuite de carrière est bien identifiée comme relevant principalement de l'EdD et des pôles doctoraux de site, notamment à travers l'offre de formations transversales/professionnalisantes et l'instauration de dispositifs comme les Doctoriales, « Ma Thèse en 180 secondes » ou Regards Croisés. En général, les ED proposent, dans le cadre de leurs journées ou sous d'autres formes (forums, tables rondes, ateliers), des compléments d'information sur les aspects professionnels, parfois trop ciblés, notamment en SHS, sur la poursuite de carrière dans le milieu académique et pas assez sur les opportunités d'emploi dans le secteur privé. Dans cette perspective, et du ressort de l'évaluation des ED de ce domaine, un travail devrait être mené pour mieux identifier les perspectives de débouchés des jeunes docteurs hors du monde académique et mieux adapter l'offre de formations à la prise en compte des besoins réels des doctorants.

Parmi les points à améliorer identifiés à juste titre par l'EdD dans son bilan d'autoévaluation, figure la valorisation du doctorat auprès du monde socio-économique en vue de faciliter la transition professionnelle des docteurs. En raison du large périmètre que recouvrait l'UBL, l'EdD n'est pas parvenue à mettre en place des actions concertées de promotion du doctorat. Ce projet devrait se révéler plus facile à réaliser au sein du périmètre plus restreint du CD PdL.

### **Dispositifs de suivi**

Confié dans un premier temps à l'Observatoire de l'UBL avant d'être réintégré à l'EdD après la dissolution de celle-ci, la qualité du dispositif du suivi du devenir des docteurs est unanimement reconnue par tous les acteurs des études doctorales. Dans le cadre des dispositifs nationaux, il comprend une enquête à un an puis à trois ans après la thèse. Le nouveau CD PdL envisage le maintien du dispositif, probablement en coopération avec le nouveau collège breton. Il serait intéressant d'ajouter à ce dispositif une enquête à cinq ans après la thèse qui permettrait d'affiner encore les analyses.

### **Résultats du suivi du devenir professionnel**

Les taux de réponse aux enquêtes à 1 an et à 3 ans après la thèse sont de 90 % et 75 % respectivement. Ils sont efficaces. Les résultats eux-mêmes sont considérés comme généralement satisfaisants en termes de poursuite de carrière professionnelle. L'évaluation des ED a cependant démontré que l'analyse et la prise en compte des données de devenir professionnel à des fins de pilotage et d'auto-évaluation sont globalement insuffisantes à leur niveau. Ce n'est que dans certaines d'entre elles que l'évolution de la poursuite de carrière est surveillée et commentée.

## Autoévaluation

Une méthodologie d'autoévaluation structurée a été mise en place par l'EdD. Elle s'appuie sur la trame des rapports d'activité des ED selon la nomenclature du Hcéres et des indicateurs afférents, la diffusion de questionnaires aux doctorants et l'organisation par l'EdD de séminaires-bilans avec les ED.

Si les rapports d'évaluation des ED font souvent état du portage de la démarche d'autoévaluation par l'EdD, peu d'éléments sont développés quant à des initiatives qui leur seraient spécifiques. On notera toutefois une approche forces/faiblesses bien argumentée sur l'ensemble des rapports, tant en ce qui concerne les ED que l'EdD.

L'optimisation du système d'information et de gestion administrative identifiée dans le projet du Collège doctoral Pays de la Loire (CD PdL) sera garante de la fiabilité des données et d'un processus d'autoévaluation futur optimisé.

## Projet

Le nouveau dispositif doctoral s'enrichit du projet CD PdL et de celui des ED dans un périmètre régional.

En ce qui concerne le CD PdL, le projet, élaboré sans forte concertation avec les ED, s'inscrit dans la continuité du dispositif antérieur avec un mode de gouvernance toutefois infléchi et un périmètre évolutif de missions :

- Un collège doctoral, le CD PdL, en charge du pilotage opérationnel qui s'appuiera sur un conseil composé des directions d'ED, des directions de pôles, d'un personnel BIATSS et de doctorants, avec une direction conjointe des trois directions de pôles qui assignera une place renforcée aux pôles doctoraux ;
- Des prérogatives du CD PdL qui se poursuivent en termes d'harmonisation de procédures, d'échanges de bonnes pratiques entre ED, de déploiement de formations transversales/ professionnalisantes et de finalisation d'un portfolio de compétences ;
- Une volonté affirmée du CD PdL de renforcer des partenariats et des actions de promotion du doctorat à destination des acteurs socio-économiques. Cette action de promotion pourrait être complétée par une action concertée afin de promouvoir les études doctorales en PdL à l'international.

Pour ce qui concerne les ED, si les orientations stratégiques divergent selon leurs problématiques spécifiques (réduction de la durée des thèses, mise en conformité des CSI, etc.), le déploiement d'une offre de formation disciplinaire professionnalisante ainsi qu'une attention au devenir professionnel des doctorants apparaissent comme deux axes convergents. De même, l'intégration des ED au sein des EUR et du projet « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI) est identifiée comme un point d'attention.

L'articulation entre le futur collège et les ED devra être clarifiée et partagée par l'ensemble des acteurs, afin d'assurer un fonctionnement optimal. Le rôle des pôles sera notamment à préciser dans la nouvelle organisation. Leur renforcement est prévu dans la construction du CD PdL,

Le rôle des pôles sera notamment à préciser dans la nouvelle organisation. Leur renforcement, projeté dans la construction du CD PdL, ne semble potentiellement pas en cohérence avec le souhait du renforcement de l'autonomie exprimé par certaines ED (par exemple, dans le domaine de l'attribution des contrats doctoraux).

Le rôle du CD PdL concernant le suivi du devenir professionnel des docteurs devra être consolidé et structuré au vu des besoins spécifiques des ED. En outre, le développement de partenariats internationaux pourrait être repensé entre tous les acteurs, y compris les établissements.

## Observations de l'établissement

RÉF. : AL/

**Madame Lynne Franjié**

Directrice du département d'évaluation des formations

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

20, rue Vivienne  
75002 PARIS

Nantes, le 7 décembre 2021

**Affaire suivie par** : Aurélie Lardeux - Pain

**Objet** : Observations sur le rapport d'évaluation par l'HCERES de la mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du Collège Doctoral Pays de la Loire

Madame la directrice,

Les établissements membres du Collège Doctoral (CD) Pays de la Loire ont bien pris connaissance du rapport d'évaluation des experts du HCERES sur la mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du CD Pays de la Loire. En ma qualité de présidente de l'établissement support de ce Collège, au nom des chefs de ces établissements, je vous adresse mes remerciements pour le travail fourni et le temps consacré par l'ensemble des comités des écoles doctorales (ED) et du collège. Leurs recommandations vont alimenter notre réflexion et permettre d'améliorer le dispositif doctoral en Pays de la Loire.

Nous nous réjouissons de l'évaluation positive de cette mise en œuvre par les acteurs de la formation doctorale malgré un contexte institutionnel changeant. L'organisation des études doctorales que nous proposons dans le prochain contrat prolonge celle du précédent dispositif. Nous comptons sur le retour à un périmètre régional et donc à des effectifs et à une dimension territoriale plus adaptés pour garantir une meilleure agilité et lisibilité au bénéfice des doctorants et leurs encadrants, pour renforcer les liens structurels avec les collectivités territoriales, pour consolider les partenariats avec les acteurs du tissu socio-économique et pour amplifier l'internationalisation déjà fortement présente dans certaines Ecoles Doctorales.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites aux ED et au CD. Les acteurs du doctorat en Pays de la Loire sont déjà à pied d'œuvre pour faire évoluer les textes réglementaires (charte, règlement intérieur, convention d'accréditation, ...) et les règles de composition et de fonctionnement des comités de suivi individuel. Des groupes de travail vont être constitués sur deux sujets, d'importance : l'accompagnement du doctorant concernant son portfolio de compétences et la formation des encadrants. L'actuel réseau des gestionnaires et des services de la recherche des différents établissements va être renforcé avec pour objectif de proposer des points d'amélioration dans la mise en œuvre des activités doctorales et de la simplification des procédures.

Il nous apparaît néanmoins nécessaire de préciser ou repréciser quelques points.

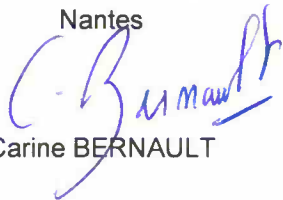
— Le premier concerne la gouvernance et la structuration. Sur un territoire régional riche de quatre universités et cinq écoles localisées dans trois métropoles, le partage des rôles entre les établissements, le CD et ses trois pôles doctoraux de site et les ED peut apparaître complexe<sup>1</sup>. Néanmoins cette organisation matricielle, déjà éprouvée sur le périmètre ligérien de 2012 à 2016, nous paraît être une base équilibrée pour une harmonisation et une simplification des pratiques ainsi que pour mutualiser certains moyens sans que proximité et efficacité en pâtissent. Dans ce contexte, le CD a un rôle essentiel de coordination réaffirmé par l'augmentation des moyens accordés par les établissements ligériens.

— Le deuxième concerne la communication avec le déploiement d'ores et déjà effectif de l'outil de gestion Amethis V3 dans tous les établissements ligériens garantissant un suivi plus complet, efficace et rigoureux des doctorants, de la candidature à la soutenance, par les gestionnaires et les directions d'ED.

— Le troisième point se rapporte au financement du dispositif doctoral. Le modèle financier actuel des études doctorales en Pays de la Loire convient aux établissements financeurs. Ce modèle, reconnu dans le rapport comme permettant une répartition homogène, sera donc naturellement maintenu. Toutefois, le rapport propose de moduler différemment la répartition du financement des Ecoles Doctorales en prenant spécifiquement en compte la durée des thèses en SHS. En réponse, nous procéderons à cette analyse dans l'unique souci de l'équité dans l'aide qui est apportée à tous les doctorants en fonction des conditions particulières de préparation de leur thèse dans le respect du principe d'une durée des thèses de 3 ans préconisée dans l'arrêté du 25 mai 2016.

Au nom des chefs d'établissements impliqués dans le dispositif doctoral ligérien, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de l'Université de  
Nantes



Carine BERNAULT

---

<sup>1</sup> Le rapport fait par exemple état de la difficulté pour les gestionnaires de site « de gérer des doctorants d'ED différentes » (d'être gestionnaire de site de plusieurs ED). Cette difficulté est inévitable puisque sur chaque site, le nombre de gestionnaires est inférieur au nombre d'ED et puisque gérer des doctorants de sites/établissements différents ne serait pas plus aisé. Une harmonisation des pratiques des ED sera menée de manière à réduire cette indéniable difficulté.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

